

Domaine : Médecine - **Thématique(s) :** Médecine légale

DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU, DIU)

DIU – ÉVALUATION ET PRISE EN CHARGE DES AUTEURS D'INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL (AICS)

🕒 **Durée de la formation :** 90 heures

📅 **Dates :** Voir le calendrier

💶 **Tarif :** Voir ci-dessous

Modalité : Distanciel

Formation : Diplômante

Cette formation diplômante peut entrer dans le cadre de la :

Formation Universitaire Junior (FUJ) : **900 €**

Étudiants en formation initiale sans interruption d'études, inscrits en DN ou DE (hors DU-DIU) au titre de l'année en cours ou diplômés de moins de 2 ans

Formation Continue Individuelle (FCI) : **1 800 €**

Libéraux, salariés et individuels non pris en charge

Formation Continue Employeur (FCE) : **1 800 €**

Demandeurs d'emploi et salariés avec prise en charge financière

OBJECTIFS

Évaluation et prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) » est de former des professionnels capables d'assurer une évaluation clinique et médico-légale rigoureuse, ainsi qu'une prise en charge thérapeutique structurée des auteurs d'infractions à caractère sexuel, dans une perspective de prévention de la récidive et de protection de la société.

Les objectifs secondaires sont les suivants :

- Acquérir une compréhension approfondie des mécanismes psychopathologiques, criminologiques et psychosociaux impliqués dans les infractions à caractère sexuel.
- Maîtriser les outils d'évaluation du risque de récidive et les méthodes d'expertise clinique et médico-légale.
- Connaître le cadre juridique et les dispositifs de suivi socio-judiciaire (obligations de soins, injonctions de soins, coordination justice-santé).
- Développer des compétences dans les stratégies thérapeutiques adaptées (psychothérapies structurées, approches cognitivo-comportementales, traitements pharmacologiques).
- Favoriser une approche pluridisciplinaire et coordonnée entre professionnels de santé, magistrats et services pénitentiaires.

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

- Médecins (psychiatres, médecins exerçant en milieu pénitentiaire, médecins experts judiciaires, médecins coordonnateurs), hospitaliers, libéraux ou salariés ;
- Internes en médecine, en particulier en psychiatrie ;
- Psychologues cliniciens ;
- Professionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ;
- Professionnels du champ médico-social ou judiciaire intervenant dans le suivi des AICS.
- Psychiatres et médecins généralistes francophones de l'UE et hors UE

RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE



Florian Ferreri

INFORMATIONS

Responsables :

Pr Florian Ferreri (Sorbonne Université)
Pr Florence Thibaut (Université Paris Cité)
Pr Samuel Leistedt (Université de Mons)

Code Faculté de Santé : 1X323X

Universités partenaires :

Université Paris Cité
Université de Mons (Belgique)

Inscription administrative :

Si candidature acceptée :
Faculté de Santé de Sorbonne Université
Les Cordeliers, 15 rue de l'école de médecine
Esc. H – RDC – 75006 Paris
medecine-dfs-scol3@sorbonne-universite.fr

Permanence téléphonique : 01 71 11 96 27
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30

Ouvert au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 16h

La formation étant organisée intégralement en distanciel, elle ne comporte pas de limitation stricte du nombre d'inscriptions. Cette modalité permet d'assurer une large accessibilité, y compris pour des professionnels exerçant sur l'ensemble du territoire national et à l'international, tout en garantissant l'homogénéité des contenus pédagogiques et des modalités d'évaluation.

Chaque étudiant s'inscrit dans l'université souhaitée.

Pour une prise en charge employeur ou organisme financeur :
Télécharger le dossier de prise en charge ici

Formation Continue Santé

Pôle DU-DIU

Campus Pierre et Marie Curie

4 place Jussieu – BC1520

75252 Paris Cedex 05

Tél. : 01 44 27 82 47 (49 ou 45)

fcmedecine@sorbonne-universite.fr

PROGRAMME

A venir.

MÉTHODES

La formation est **organisée intégralement en distanciel** via une plateforme numérique dédiée. Elle repose sur une approche pluridisciplinaire et intégrative, articulant apports théoriques structurés, analyses cliniques et réflexion médico-légale. Les enseignements sont dispensés sous forme de modules thématiques numériques comprenant des supports pédagogiques détaillés (diaporamas commentés, ressources documentaires, textes réglementaires), des études de cas cliniques, ainsi que des séquences d'analyse de situations complexes. Cette organisation permet une progression pédagogique structurée et adaptée au rythme des professionnels en activité.

Les contenus s'appuient sur les référentiels nationaux et internationaux en psychiatrie légale et en criminologie clinique, sur les recommandations relatives à la prévention de la récidive, ainsi que sur le cadre législatif encadrant les obligations de soins et le suivi socio-judiciaire. La formation mobilise les données scientifiques issues de la littérature internationale et les travaux de recherche récents dans le champ des AICS.

Les supports pédagogiques (modules numériques, documents de synthèse, références réglementaires et bibliographiques) sont accessibles en continu afin de favoriser l'appropriation progressive des connaissances et leur application dans la pratique professionnelle.

Le Diplôme Interuniversitaire « Évaluation et prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) » se déroule **sur une année universitaire**.

Le **volume horaire global** de la formation est de **90 heures**, correspondant à l'ensemble des enseignements dispensés en distanciel via une plateforme numérique dédiée.

La durée des cours théoriques représente environ 75 à 80 heures et comprend les modules consacrés aux fondements psychopathologiques, aux modèles criminologiques, aux cadres juridiques et institutionnels, ainsi qu'aux stratégies d'évaluation et de prise en charge thérapeutique des AICS.

Les enseignements dirigés et pratiques, estimés à environ 10 à 15 heures, prennent la forme d'analyses de cas cliniques, d'études de situations médico-légales et d'exercices d'intégration favorisant l'appropriation des outils d'évaluation du risque et des stratégies thérapeutiques.

La formation étant organisée intégralement à distance et s'adressant à des professionnels déjà engagés dans une activité clinique ou institutionnelle, aucun stage ni expérience professionnelle complémentaire ne sont requis. Les connaissances acquises peuvent être mises en application directement dans le cadre de l'exercice professionnel des participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le contrôle des connaissances du Diplôme Interuniversitaire « Évaluation et prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) » s'effectue par un **examen écrit final** organisé à l'issue de la période de formation.

L'examen a une durée de 1,5 heure et se déroule entièrement **en ligne sous forme de QCM**. Il est programmé à la fin du cycle de formation, généralement au mois de juin, en modalité distanciel synchrone, permettant une passation simultanée des candidats. La note de l'examen est exprimée sur 20. La validation du diplôme requiert l'obtention d'une note minimale de 10/20, selon les règles de l'université organisatrice.

Aucun stage ni expérience professionnelle complémentaire n'est requis pour l'obtention du diplôme. La réussite à l'examen final constitue la condition principale d'admission au DIU.

Pas de session de rattrapage.

POUR CANDIDATER

Envoyer un CV et une lettre de motivation à :
florian.ferreri@aphp.fr